



COMITÉ RÉGIONAL DE VOL À VOILE DE BRETAGNE

Adresse : 9 rue de la Châtaigneraie - 35170 Bruz

Association Loi 1901 affiliée FFVV

Email : info@planeur-bretagne.fr

SIREN : 448.310.946

Web : www.planeur-bretagne.fr

Agrément Sport : 04 35 S 99



ENGAGEMENT PILOTE CONCERNANT L'ACTIVITE ULM DU COMITE REGIONAL DE VOL A VOILE DE BRETAGNE

Je soussigné M..... m'engage à respecter la réglementation en vigueur et à me tenir informé de toute modification de la réglementation en ce qui concerne l'utilisation de l'ULM du Comité Régional de Vol à Voile de Bretagne.

Je m'engage en particulier à respecter les **limitations d'emploi** :

- Limites du rapport de masses ULM et planeur,
- Masse maxi au décollage de l'ULM
- [Pour Pilote Remorqueur] Masse maxi du planeur remorqué,
- Limitations moteur associées,
- Quantité de carburant possible.

Les documents, outils et consignes relatifs à l'activité ULM du CRVVB sont disponibles à cette adresse :

<http://ulm.planeur-bretagne.fr>

Je m'engage à respecter la **réglementation aérienne** :

- Règles de l'air,
- Règles de la circulation aérienne.

Je m'engage à vérifier avant chaque vol que l'ensemble des **documents obligatoires** sont présents et valides :

- Licence de pilote ULM,
- Licence-assurance FFVV avec RC du pilote,
- Carte d'identification ULM et attestation d'aptitude au vol,
- Assurance Responsabilité Civile de l'aéronef,
- Licence de Station d'Aéronef,
- Manuel d'entretien et d'utilisation.

Je m'engage à respecter les règles de **sécurité et de prudence** :

- Entraînement suffisant du pilote,
- Bonne condition physique et mentale du pilote,
- Météorologie adéquate,
- Visite pré-vol de l'ULM,
- Consignes et règlements spécifiques du CRVVB et de mon club,

[Pour Pilote Remorqueur] Je m'engage à effectuer des remorquages uniquement si l'ULM remorqueur et le planeur tracté ont chacun un **FLARM opérationnel**.

Je m'engage à réduire autant que possible les **nuisances sonores** pour les riverains.

J'atteste avoir pris connaissance de la **police d'assurance FFVV** et des conditions liées à l'utilisation d'un ULM.

Je m'engage à faire **signer l'attestation d'information sur les assurances ULM à mes passagers**.

Je m'engage à **nettoyer l'ULM après chaque journée de vol comme je le fais pour un planeur** (ailes, roues, fuselage, verrière) avec les produits et méthodes définies en annexe à ce document.

Je m'engage à **rapporter sans délai toute anomalie ou incident** à l'animateur régional :

info@planeur-bretagne.fr - 06 77 80 34 92

Quelques soient mes connaissances en mécanique, je n'effectuerai **aucune intervention** sur l'appareil sans l'autorisation préalable de l'animateur régional.

Fait à, le

Signature :



COMITÉ RÉGIONAL DE VOL À VOILE DE BRETAGNE

Adresse : 9 rue de la Châtaigneraie - 35170 Bruz

Association Loi 1901 affiliée FFVV

Email : info@planeur-bretagne.fr

SIREN : 448.310.946

Web : www.planeur-bretagne.fr

Agrément Sport : 04 35 S 99



Modalités d'Usage et d'Entretien Courant des Aéronefs Régionaux

[Planeur & ULM] Nettoyage des verrières :

- Systématiquement après le dernier vol de la journée, intérieur et extérieur
- Uniquement avec du Pliz/Fée du logis, pour surface moderne (ou équivalent) avec une chamoisine propre

[Planeur & ULM] Nettoyage de la cellule (aile, fuselage, dérive, roues) :

- Systématiquement après le dernier vol de la journée
- Uniquement avec eau, éponge et peau de chamois propres

[Planeur & ULM] Nettoyage des traces de ruban adhésif :

- Coton imbibé d'« Essence F »

[Planeur & ULM] Housses de verrière :

- Systématiquement mise au sol sur verrière propre

[Planeur] Housses tout temps :

- Les housses tout temps seront mises sur le planeur uniquement sur planeur sec.
- Les housses seront pliées dans leur sac uniquement lorsqu'elles seront parfaitement sèches.

[Planeur & ULM] Stockage de l'aéronef :

- L'hébergement de l'aéronef régional dans le hangar de l'association est prioritaire sur le reste du parc.
- Si stockage dans le hangar, aucun pneu ou objet lourd ne sera posé sur les ailes. On veillera à ce que les housses ne frottent pas pour éviter les déchirures.
- [Planeur uniquement] Si stockage à l'extérieur, le planeur sera attaché, les ailes seront horizontales, avec support sous les ailes.

[Planeur] Stockage de la remorque :

- La remorque sera stockée à un endroit adéquat et immobilisée grâce au système prévu (pieds, roue jockey, etc).

[Planeur] Montage/démontage du planeur :

- Ces opérations sont effectuées uniquement par des personnes compétentes.
- Tout vol sur la campagne requiert qu'une personne à bord ou de l'équipe de dépannage puisse démonter le planeur et le sécuriser dans la remorque.

[Planeur] Documentation :

- Le carnet de vol est rempli le jour même par le commandant de bord.
- Les papiers du planeur et de la remorque sont stockés dans les pochettes et aux endroits prévus.

[ULM] Documentation :

- La planche de vol est remplie à chaque vol par le commandant de bord.
- Les papiers de l'ULM sont stockés dans les pochettes dans le cockpit.

[ULM] Carburant :

- Uniquement de l'essence SP98
- Utilisation des bidons dédiés